

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018 Bretagne

Édito



Dans un environnement en pleine mutation, des disponibilités financières réduites et une transformation de notre outil de santé, ce rapport souligne toutefois le taux d'accès à la formation toujours plus important pour notre Région, à destination de toutes les filières, dans des domaines toujours plus diversifiés, médicaux également.

L'ANFH est très sensible à l'effort de formation des personnels de catégorie C réalisé et à l'essor de l'utilisation de ses fonds mutualisés, votée en 2018, pour répondre et s'adapter aux besoins de ses adhérents dans les années à venir. Cette optimisation et la répartition de la mutualisation entre adhérents, essentiellement sur la base de projets communs, ont permis de financer des offres nouvelles : le Compte Personnel de Formation (CPF), la formation au Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), le déploiement d'un dispositif de maintien dans l'emploi et de gestion de la seconde partie de carrière, des compétences clés... 2018 marque aussi pour l'ANFH une période de transition du fait de la réforme de ses statuts et de l'adaptation, par là-même, de sa gouvernance nationale et régionale aux nouveaux formats de régulation de la formation continue. Après le renouvellement conséquent de ses instances (élections, départs en retraite), l'ANFH Bretagne tient à saluer tout spécialement Luc MORVAN pour son investissement actif, des dizaines d'années durant, et régulièrement en qualité de Président, au fonctionnement de ses services. Son souci constant de l'amélioration de l'accès à la formation dans la Fonction Publique Hospitalière a toujours été unanimement reconnu et apprécié. Le binôme Président-Vice-Président qu'il a constitué ces dernières années avec Pascal BENARD a donné toute satisfaction.

En saluant tout le professionnalisme de l'équipe ANFH, les instances tiennent également à remercier Thierry LHOTE, délégué régional qui a dirigé et mis en musique la politique de l'ANFH Bretagne pendant plusieurs années, à leurs côtés. Son successeur, David ROUSSEL, qui va poursuivre ce pilotage et chacun des décideurs de la gouvernance de l'ANFH Bretagne lui souhaite la bienvenue. Toute son équipe reste à l'écoute des adhérents dans leurs spécificités.

2019 sera le temps de la réflexion, de l'élaboration et de la mise en œuvre du prochain projet stratégique régional. Il s'appuiera sur le projet stratégique national et sur la réalisation d'une cartographie des métiers et des compétences publiques hospitalières de toutes les activités réalisées. Merci par avance pour votre participation à cette importante enquête régionale et de votre confiance.

Carole BRISION
Présidente Régionale

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

108 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Bretagne emploient en 2018, 57 748 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 32 établissements confient leur contribution à l'ANFH Bretagne. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

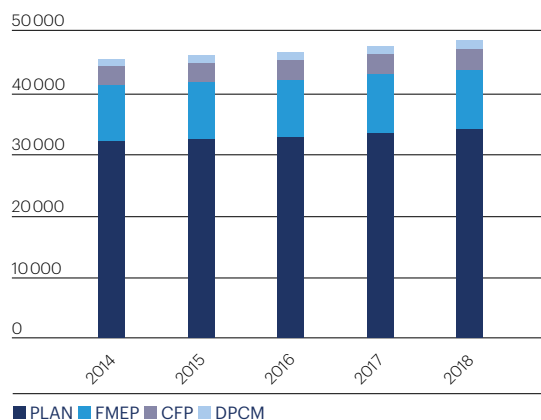
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations s'élève à 48 544 K€ contre 47 557 K€ en 2017, soit une augmentation de 2,1%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).

113

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

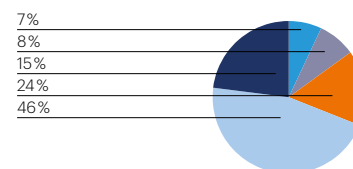
95,6%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

99,4%

d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

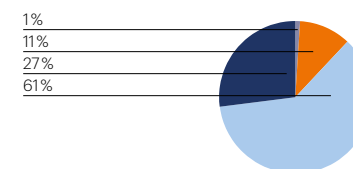
Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 33 938 K€ de cotisations au titre 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 69% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

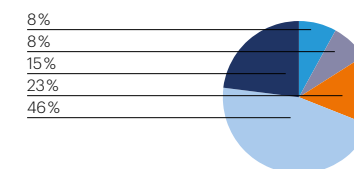
Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1567 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 1000 à 4999 agents.

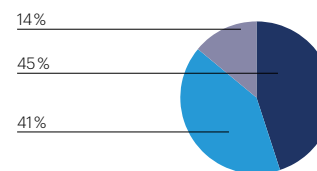
Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



- De 1000 à 4999 agents
- Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 9 750 K€ et 3 250 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 84% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



- Médico-social: Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 108 établissements adhérents au Plan de formation sur 113 cotisants, soit un taux d'adhésion de 95,6%.

45% des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

- Social/Médico-social: Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 41% des établissements adhérents et 89% des effectifs couverts.

48 844 K€

collectés par l'ANFH Bretagne

33 938 K€

2,1% – Plan de formation

9 750 K€

0,6% – Études promotionnelles

3 250 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

39 K€

4,8% ESAT

1 567 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

Accompagner et construire 2,1% – Plan de formation

Le plan de formation regroupe les actions de formation retenues par établissement en fonction notamment de ses orientations stratégiques, des besoins et aspirations en développement, des compétences individuelles et collectives.

L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière:

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

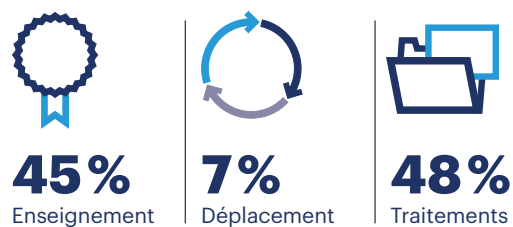
Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 48% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 46% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	420	42 378	666	2,0%	150
TYPE 2A	22 792	251 943	6 876	20,8%	381
TYPE 2B	10 179	140 700	3 959	12,0%	395
TYPE 2C	36 573	475 233	13 062	39,6%	855
TYPE 3	777	34 545	855	2,6%	358
TYPE 4	504	365 622	7 305	22,1%	7 849
TYPE 5	28	9 558	252	0,8%	49
TYPE 8	15	820	25	0,1%	7
TOTAL	71 288	1 320 799	33 000	100%	10 044

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 40% et 22% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

71288

départs en formation en 2018

63,5%

des agents de la région Bretagne ont accédé à la formation en 2018. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 56,5%.

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Bretagne

Deux fois par an, l'ANFH Bretagne ouvre auprès de ses adhérents une fenêtre de candidatures au financement des Études promotionnelles pour ses adhérents.

Ce guichet unique regroupe plusieurs fonds possibles: FMEP, FORMEP, fonds régional 4%, CNSA et potentiellement ARS.

Les critères d'études sont identiques quel que soit le fonds concerné (CNSA, FORMEP, FMEP). En fonction des demandes des établissements et au regard du budget disponible, les critères sont susceptibles de faire évoluer le nombre de dossiers financés par établissement et le type d'Études promotionnelles.

Critère 1: Types d'Études promotionnelles, selon des priorités régionales (IDE, AS, AMP, auxiliaire de puéricultrice...)

Critère 2: Taille des établissements en ETP. Selon les tailles des établissements, le nombre de dossier est plafonné.

À partir de 2019, de nouveaux critères d'attribution verront le jour pour affiner les volumes selon les niveaux et la qualité de la consommation des fonds de formation du plan des établissements: Transmission du plan de formation à l'ANFH en début d'année incluant un engagement des fonds alloués, Niveau des soldes non reportables,

Part de traitement inclus sur les plans des années précédentes,
Part d'EP consacrée aux plans des années précédentes.

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	259	287	-9,8%
DEAS	259	272	-4,8%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	90	96	-6,3
DE IBODE	50	45	11,1%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	38	44	-13,6%
DEAES	28	28	0,0%
DE MASSEUR KINÉ	25	16	56,3%
CAFERUIS	20	20	0,0%
BPJEPS	18	17	5,9%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	15	16	-6,3%
AUTRES	110	122	-9,8%
TOTAL	912	963	-5,3%

En 2018, la délégation compte 912 Études promotionnelles en cours de financement contre 963 en 2017. Malgré un recul par rapport à l'année précédente, les diplômes d'État d'infirmier et d'aide-soignant restent les diplômes les plus préparés. Ils représentent chacun 28% de l'ensemble des Études

promotionnelles. Parmi les autres diplômes, soulignons la progression, notamment, du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire (+11,1% de dossiers pris en charge supplémentaires par rapport à 2017) et du diplôme de masseur-kinésithérapeute (+56,3%).

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	889	401
SUR LE 0,2%	23	15
TOTAL	912	416

Sur 912 Études promotionnelles en cours de financement, 416 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

912

Études promotionnelles en cours dont

416

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

40,3%

de dossiers acceptés (hors BC)

146

CFP* (dossiers classiques)

52

VAE*

23

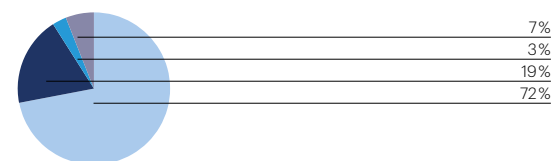
Études promotionnelles*

565

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif

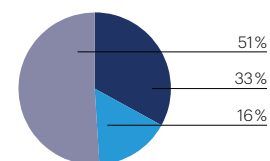


■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 146 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 19% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

51%
des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (51%), suivis des agents de catégorie A (33%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+4 300

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

89%

concernant les médecins

10%

concernant les pharmaciens

1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Bretagne

Réseaux, groupes de travail, commissions

27 participants

au séminaire des instances régionales

43 participants

au séminaire des responsables formation

Actions de formation régionales

11 Actions

267 Stagiaires

Dans le cadre des actions régionales, l'ANFH Bretagne a reconduit les thématiques suivantes :

- > professionnaliser l'ensemble des acteurs de la formation;
- > développer ses compétences pour mieux exercer son rôle d'encadrement;
- > comment faire face aux situations traumatisantes dans les services d'urgence et de réanimation;
- > élaborer un projet manger-mains pour favoriser l'autonomie des personnes âgées.

Les nouvelles thématiques réalisées ont été :

- > **compétences clés**: professionnaliser les accompagnants;
- > **compétences clés**: professionnaliser les agents Module 1: positionnement;
- > **compétences clés**: professionnaliser les agents Module 2: formation.

Actions de formation coordonnées

28 Actions

313 Stagiaires

Dans le cadre des actions coordonnées, l'ANFH a reconduit les formations suivantes :

- > formation d'adaptation à l'emploi d'ACH - TH - TSH;
- > Préparation et distribution des médicaments dans les établissements médico-sociaux;
- > vieillissement: comprendre et prendre soin des personnes âgées;
- > prise en charge de la santé bucco-dentaire des personnes fragilisées ou dépendantes.

Les nouvelles thématiques réalisées ont été :

- > valoriser l'image de la personne âgée en institution;
- > la gestion opérationnelle du temps de travail/gestion des plannings groupe EHPAD.

3 Journées
ont regroupé
454 agents

> la journée de sensibilisation à l'illétrisme et aux compétences clés s'est déroulée le 16 février 2018 au Palais des Congrès de Lorient. Cette journée a réuni 64 personnes;

> la journée Gérontologie a réuni 319 professionnels en gériatrie le 10 avril 2018. L'intitulé de la journée était « Vivre avec la maladie en EHPAD »;

> la journée Carrefour Formation traditionnellement ouverte aux directeurs, DRH, responsables formation et membres de commission de formation s'est déroulée le 05 juin 2018 au Palais des Congrès de Saint-Brieuc. Le thème était « Groupements hospitaliers de territoire et politique de formation : Comment travailler en commun ? ». Les 71 participants ont été très satisfaits par la diversité des intervenants mais aussi par la qualité des échanges avec la salle.

> les premières rencontres de la formation continue se sont déroulées les 22-23 mars 2018 à Trégastel dans les Côtes d'Armor. Le thème du séminaire ciblait les actualités nationales et régionales de la formation professionnelle continue dans la fonction publique hospitalière. La première journée a été consacrée à l'actualité de l'offre ANFH (datadock, dispositif compétences clés, emplois d'avenir...) ainsi qu'à l'impact des nouvelles réglementations (Compte personnel d'activité, groupement hospitalier de territoire, etc...). Des ateliers ont été proposés afin de permettre une appropriation plus technique des dispositifs financiers, une sensibilisation au bon déroulement de la clôture d'exercice et la mise en œuvre du CPF dans la FPH. La seconde journée en séance plénière avec les membres du bureau élargi de l'ANFH Bretagne avait pour thème « fonctionnement de l'OPCA et paritarisme et la construction de la politique régionale ».

Les 43 participants principalement des responsables de la formation continue ont été très satisfaits par le contenu et le déroulement des rencontres qui aura favorisé les échanges entre RFC mais aussi avec les membres des instances et le renforcement des liens avec la délégation.

> **Projet Cluster QVT**

Comme pour les établissements sanitaires en 2017, l'ARS Bretagne a souhaité déployer un Cluster Qualité de Vie à titre expérimental pour les EHPAD et les établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap. L'objectif est d'accompagner les directions, les représentants du personnel et les professionnels, en leur permettant d'acquiescer des méthodes et des outils et d'expérimenter une démarche d'action en faveur de la QVT. L'accompagnement effectué par l'ARACT en 2018 et 2019 se poursuivra en 2020.

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Bretagne

► Poursuite du partenariat avec UNIFAF

Dans le cadre d'actions coordonnées, poursuite du partenariat avec UNIFAF sur 3 formations.

176 personnes ont été formées en commun (17 ANFH et 159 UNIFAF) sur les thématiques suivantes:

- mieux appréhender les pathologies mentales et psychiques en structure médico-sociale;
- mieux appréhender et gérer les situations d'agressivité et de violence dans les structures accueillant des enfants, adolescents ou adultes handicapés;
- prise en charge des personnes angoissées la nuit;
- développement du partenariat avec le Conseil Régional et l'ARS, fidélisation des Masseurs Kinésithérapeutes dans les hôpitaux publics notamment pour un financement en 2018 avec l'ARS, le Conseil Régional, les institutions de formation de Masseurs Kinésithérapeutes en Bretagne.

Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Bretagne

Le site internet de l'ANFH Bretagne permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Bretagne. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

Pour tous publics: le journal « l'Événement Formation » tiré à 73500 exemplaires paraît 3 fois par an et est adressé à tous les agents des établissements adhérents y compris les médecins.

Les thèmes traités en 2018 ont été les suivants:

- La place de la famille: comment en faire des partenaires au quotidien (février 2018);
 - Le numérique: quels changements pour les établissements (juin 2018);
 - Les compétences clés: un atout indispensable vers la qualification (octobre 2018).
- Depuis 2010, diffusion d'une lettre électronique « L'Événement Info » transmise tous les 2 mois pour informer les Directeurs, Directeurs des Affaires Médicales, Référénts DPC à la Direction des Affaires Médicales, Directeurs des Ressources Humaines, Responsables formation et Gestionnaires de formation, sur les aspects techniques et pratiques en matière de formation continue.

Notes

Chiffres clés 2018

Bretagne



108

Établissements adhérents
à l'ANFH Bretagne



63,5%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

95,6% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 99,4% des agents
de la FPH de la région

32 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

71288	Départs en formation au titre du plan de formation
146	Dossiers CFP en cours de financement (dossiers classiques) *
52	Dossiers VAE en cours de financement *
565	Bilans de compétences financés*
912	Études promotionnelles financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

48 544 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

33 938 K€	2,1% plan de formation
9 750 K€	0,6% FMPEP
3 250 K€	0,2% CFP/VAE/BC
39 K€	ESAT
1 567 K€	0,5% ou 0,75% DPC médical

